

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2103

présenté par
Mme Park

ARTICLE 31

À la première phrase de l'alinéa 109, substituer aux mots :

« du bilan »,

les mots :

« de l'évaluation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.